Conseil Municipal
PROCÈS-VERBAL
Du 6 février 2023

Le six février deux mil vingt-trois, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de La Regrippière, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire.

Convocation : 25 janvier 2023

Nombre de membres :	en exercice	: 18
	Présents	: 14
	Votants	: 16

Présents : Pascal EVIN, Roger CAILLER, Armelle DURAND, Jean-Luc GAULTIER, Marie-Edith PETITEAU, Audrey BARON, Michael BAUDRY, Franck BOUCHEREAU, Cédric CARETTE, Valérie CLÉRO, Clothilde JOLIVET, Bérengère LAMBERT, Cindy PASQUEREAU, Bernard SOURISSEAU

Excusés : Michel AMOSSÉ, Vincent DUGUÉ, Cécilia FONTENEAU, Marie-Annick HERBRETEAU,

Pouvoir : Vincent DUGUÉ a donné pouvoir à Pascal EVIN
Cécilia FONTENEAU a donné pouvoir à Audrey BARON

Valérie CLÉRO est désignée secrétaire de séance.

Y assistait également : Nadège MÉNARD secrétaire.

M le Maire a demandé à rajouter un sujet : Aides aux leçons.

1 SUBVENTIONS 2023

Mme Armelle DURAND et Mme Marie-Edith PETITEAU, adjointes, exposent, aux membres du Conseil Municipal, les propositions de subventions pour l'année 2023 présentées au sein des différentes commissions communales.

L'ensemble des subventions à verser pour l'année 2023 est :

ARCT Foot	2 000 €
La Chasse / ACA St Hubert	300 €
Tonic'Fam	200 €
UNC AFN	100 €
Yoga Vallet	100 €
ASCR	500 €
Twirling La Chaussaire	100 €
CCAS	2 500 €
Restaurant scolaire	3 000 €
APE	500 €
OGEC	500 €
Réserves diverses pour demandes non reçues	5 650 €
Total	**15 450 €**

Après examen et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les subventions inscrites ci-dessus
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire
- **INSCRIT** les crédits nécessaires prévus au Budget primitif 2023

2 SUBVENTION CROC'LOISIRS

L'association Croc' loisirs gestionnaire du périscolaire, centre de loisirs et accueil jeunes, a présenté son budget prévisionnel 2023 à la commission enfance.
Il est rappelé la convention de partenariat signé le 6 février 2020 après décision du conseil municipal du 8 juillet 2019.
L'association demande également une aide exceptionnelle pour un séjour au ski.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de fonctionnement de 33 000€
- **INSCRIT** les crédits nécessaires prévus au budget primitif 2023
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire

Le Conseil Municipal, à 5 pour, 7 contres et 4 abstentions :

- **N'ACCORDE** pas de subvention exceptionnelle pour le séjour au ski.

3 PARTICIPATION FRAIS DE FONCTIONNEMENT ÉCOLE PRIVÉE DU SACRÉ CŒUR POUR 2023

Considérant le contrat d'association signé en 2019 avec l'école privée du Sacré Cœur,
Au vu de la liste des élèves fournie par l'école (74 élèves domiciliés sur la commune),
Considérant le coût de fonctionnement s'élevant à 1 867.48 € pour un élève de maternelle et à 647.88 € pour un élève de primaire pour l'année 2023.

Après avoir pris connaissance de cette proposition et après discussion,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- **Décide** d'allouer un montant de **78 433 €** pour l'année 2023.

Cette somme sera inscrite au budget primitif 2023, à l'article 6558 et payable en quatre fois.

4 FOURNITURES SCOLAIRES ET DOTATIONS ÉCOLES PRIMAIRES DE LA COMMUNE POUR 2023

Le Conseil Municipal décide d'allouer aux élèves des écoles primaires, publique et privée de la commune pour 2023 :
- 42.00 € **par élève pour les fournitures**
Par ailleurs, il est attribué à :
- L'école publique :
- Une dotation de 975 € pour le renouvellement des manuels et licences,
- Une dotation de 800 € pour BCD (Bibliothèque Centre Documentaire)
- Une dotation de 400 € pour l'aide personnalisée
- L'école privée :
- Une dotation au prorata du nombre d'élèves, soit 962 € pour le renouvellement des manuels et dictionnaires.

La somme nécessaire sera inscrite au budget primitif 2023 à
- l'article 6067 pour l'école publique soit 3 150 € + 2 175 € = **5 325 €**
- l'article 6574 pour l'école privée soit 3 570 €+ 962 € = **4 532 €**

5 SORTIES ÉDUCATIVES POUR LES ÉCOLES PRIMAIRES DE LA COMMUNE POUR 2023

Le Conseil Municipal décide d'allouer, à chaque élève de la commune inscrit en maternelle ou primaire, la somme de 25 € au titre des sorties éducatives.

La somme nécessaire sera inscrite au budget primitif 2023 à :
- l'article 6188 pour l'école publique soit **1 875 €**
- l'article 6574 pour l'école privée soit **1 850 €**

6 AIDE AUX LECONS DÉCISIONS DE PRINCIPE - ORGANISATION

La commune souhaite mettre en œuvre un service d'aide aux leçons pour les enfants scolarisés en CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 au sein des écoles du Sacré Cœur et de Clément Pellerin.
L'objectif principal étant d'accompagner les élèves dans l'apprentissage de leurs leçons, le service a également vocation de permettre aux élèves une meilleure gestion temporelle et organisationnelle du travail. L'encadrant(e) peut également aider l'enfant dans la compréhension des consignes données.
Dès la sonnerie à 16h15, les enfants restent dans leur école et ont la possibilité de prendre une petite collation fournie par la famille. A 16h30, l'aide aux leçons débute pour une durée de 30 minutes. Fin de l'activité à 17H.
Le nombre de places étant limité : 20 places le lundi et 30 places le jeudi, une commission statuera la composition des groupes en fonction des demandes et pourra reporter l'inscription d'un élève lors de la période suivante.
Il est proposé d'instaurer un tarif basé sur le taux d'effort et calculé en fonction du quotient familiale. Le taux multiplicateur est de 0.0005 par quart d'heure, le tarif minimum (plancher) correspond au QF 600 et le tarif maximum (plafond) correspond au QF 2000.
Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :
- **ACCEPTE** la mise en place de l'aide aux leçons
- **AUTORISE** M le Maire a créé 6 postes contractuels pour les enseignants qui effectueront cette aide selon leur indice jusqu'à mi-juin
- **VALIDE** les tarifs mentionnés ci-dessus

7 DIVERS

ÉOLIENNES

Les travaux d'aménagements vont démarrer en février pour le montage des éoliennes, et en septembre et une mise en route en fin d'année.

ANIMATION DE NOEL

La commune a réduit les illuminations de Noël l'année dernière. Il est proposé de réaliser des décorations à base de branchages, de boules géantes et autres décorations réutilisables.
Un plan sera dessiné pour décider de ce qu'il faudra créer.
Pour réaliser ce projet, il est décidé de faire appel à des bénévoles de la commune.

PÉRISCOLAIRE

La première réunion de chantier va avoir lieu mi-février. M CAILLER va réaliser tout au long de la construction des photos et films qui seront présentés lors de l'inauguration.

ARRET DE BUS

Lors du conseil municipal du 19 janvier, il a été proposé de créer une mise en accessibilité du point d'arrêt rue du Vignoble. L'entreprise propose de déplacer cet arrêt plus loin avant l'école du Sacré Cœur afin de ne pas supprimer de places de parking.
Après réflexion, le Conseil Municipal souhaite garder l'arrêt à l'endroit prévu initialement.

TRAVAUX VOIRIE

Il a été installé sous les panneaux d'agglomération un panneau informant les habitants que la commune a l'application Intramuros. Les limites de l'agglomération ont été modifiées au niveau des Douves suite à une demande du département.
Des travaux vont avoir lieu le mardi 7 février pour stabiliser l'accotement qui s'affaisse entre la Grande Tranchais et la Gandonnière.

LOGO CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS

Le conseil municipal d'enfants a réfléchi et proposé des idées pour faire un logo qui représentera leur conseil.
La mise en forme a été réalisée par Margot Charrier.

MÉDIATHÈQUE

Les bénévoles de la médiathèque souhaitent trouver un nom à la médiathèque. Le Conseil Municipal n'y voit pas d'inconvénient.